

*Message de M. Jacques Legendre,  
Ancien Ministre, Sénateur de la République française,  
Secrétaire général parlementaire de l'APF*

Messieurs les Présidents,  
Messieurs les Ambassadeurs, Excellences,  
Mes chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

En cette année de célébration du cinquantenaire des indépendances africaines, c'est un très grand plaisir pour moi de vous saluer à l'occasion de l'ouverture solennelle de ce séminaire que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie organise au Bénin, à Cotonou, à l'attention des parlementaires béninois et, pour répondre au souhait du Président de l'Assemblée nationale, à l'attention de parlementaires de la région ouest-africaine. Je tiens à rendre tout particulièrement hommage au Président de l'Assemblée nationale, M. Mathurin COFFI NAGO, pour son implication dans ce projet et à remercier très vivement le parlement béninois qui nous accueille en cette occasion.

Avant de vous entretenir directement du Séminaire, vous me permettrez, au nom des sections de l'APF, de vous réitérer toute notre empathie pour les terribles inondations qui frappent votre pays aujourd'hui. A cet égard, nous souhaitons vivement que les chefs d'Etat et de gouvernement respectent la proposition de Résolution sur les inondations récentes frappant de nombreux pays de l'espace francophone adoptée, à Montreux, au récent Sommet de la Francophonie, et qui énonce, je cite : « nous nous engageons à manifester de façon concrète et urgente notre solidarité à l'égard de nos pays membres touchés par cette catastrophe naturelle ».

Pour en revenir à l'objet de la rencontre de ce jour, je voudrais d'abord rappeler que notre Assemblée met en œuvre, en liaison avec l'Organisation internationale de la Francophonie, des actions de coopération interparlementaires parmi lesquelles figurent les séminaires parlementaires.

Ce type de séminaires est particulièrement important dans la mesure où il permet à des parlementaires de différents pays de se rencontrer, de confronter leurs expériences acquises, de comparer les systèmes institutionnels et les modes de fonctionnement de leurs assemblées. Nous avons tous la même légitimité, celle qui nous a été conférée par les suffrages de nos peuples respectifs. Nous n'avons sans doute pas la même expérience, le même vécu parlementaire, mais cela ne constitue en rien un obstacle. C'est même ce qui fait l'originalité et la richesse de ces rencontres : pendant deux jours, nous allons nous enrichir de nos différences.

Conscients de ces enjeux, vous avez choisi de traiter du rôle du parlement en matière de démocratie et de bonne gouvernance économique. Vos journées d'étude porteront sur les pouvoirs de contrôle et d'information des parlements, ces pouvoirs que j'estime aussi importants que les pouvoirs législatifs et budgétaires. Si dans les pays du Nord, cette fonction des parlements est cruciale notamment pour assurer la bonne utilisation des ressources financières des gouvernements, dans les pays du Sud, au-delà de ses apports traditionnels, elle

constitue une garantie pour les pays donateurs et les organisations caritatives de la saine gestion des fonds qui transitent par les gouvernements. A cet égard, elle revêt un caractère déterminant pour le développement des sociétés du Sud.

Vous avez également choisi de débattre du rôle des parlements en matière internationale : c'est là un sujet vaste et qui répond aux impératifs de la mondialisation. En effet, au Nord comme au Sud, trop de citoyennes et de citoyens se désintéressent des débats parlementaires, car ils sont de plus en plus convaincus que le pouvoir est ailleurs, dans les forums internationaux, où derrière les portes closes du G-8, du G-20 ou au sein de l'OMC, là où les choses importantes se négocient. C'est pour répondre à cette préoccupation que, par exemple au Canada, le gouvernement en place a décidé de soumettre tous les accords internationaux à son parlement pour débat et approbation.

Le séminaire auquel vous allez participer présente une dernière caractéristique sur laquelle je voudrais m'arrêter : sur 6 conférenciers, il y a trois femmes et trois hommes, le principe de parité est donc strictement respecté. C'est pour moi une grande satisfaction, car nous nous efforçons de respecter ce principe dans toutes nos activités.

Je terminerai mon propos en témoignant ma gratitude à l'endroit des intervenantes et des intervenants qui ont accepté de participer à ces travaux.

Je voudrais saluer :

Pour la Région Afrique

- M. Abrahame Sylla, vice-président de l'Assemblée nationale du Mali,
- M. Jérôme Lavou, député de la République centrafricaine;

Pour la Région Europe,

- Mme Henriette Martinez, députée de la République française et Présidente de la section française de l'APF,
- Mme Christine Defraigne, sénatrice de la Communauté française de Belgique;

Enfin pour la Région Amérique,

- M. Pierre De Bané, sénateur du Canada et Président de la commission des affaires parlementaires de l'APF,
- Mme Johanne Gonthier, députée du Québec.

Je voudrais enfin remercier très vivement la section béninoise pour sa contribution financière au fonds spécial que l'APF a mis en place en faveur d'Haïti si durement touchée par le séisme du mois de janvier dernier.

Je regrette profondément que mes obligations ne me permettent pas d'être parmi vous pour ces deux journées. Je tiens cependant à travers ce message à m'associer à vos travaux auxquels je souhaite un plein succès.

Je vous remercie.

Cotonou, Bénin, 10 novembre 2010